



VILLE DE SION

**AVIS OFFICIEL
VOTATIONS FEDERALES DU
18 MAI 2014**

Conformément aux dispositions cantonales, les bureaux de vote ne sont ouverts plus que le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 17 et 18 mai 2014 pour se prononcer sur le rejet ou l'acceptation de:

Objets fédéraux :

L'arrêté fédéral du 19 septembre 2013 concernant les soins médicaux de base (contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à la médecine de famille »)

L'initiative populaire du 20 avril 2011 « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants »

L'initiative populaire du 23 janvier 2012 « Pour la protection de salaires équitables (initiative sur les salaires minimums) »

La loi fédérale du 27 septembre 2013 sur le fonds d'acquisition de l'avion de combat Gripen (loi sur le fonds Gripen)

Objets cantonaux :

La loi cantonale sur les soins de longue durée du 14 septembre 2011

L'initiative populaire cantonale « Pour un salaire minimum légal »

Le bureau de vote du Casino (Grand-Pont) sera ouvert :

1. Samedi 17 mai 2014

- de 10H00 à 12H00
- de 17H00 à 19H00

2. Dimanche 18 mai 2014

- de 10H00 à 12H00

Possibilités de vote

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, soit en utilisant le matériel reçu, soit en utilisant celui à disposition dans les isoirs.

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à « Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2 » en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédant le scrutin à 17h00 (heure limite). Selon la nouvelle loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 12 mai 2014, chaque jour de 08h00 à 12h00, et de 13h30 à 17h00 jusqu'au vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 16 avril 2014